



Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 1er avril 2026

L'an deux mille vingt six, le 1^{er} avril à 20H30 le CM de la commune de Chambon sur Voueize dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. TOURAND Claude maire .

Date de convocation : le 26 mars 2026

Présents : Christine Boussageon, Ophelie French, Didier Giraud, Stéphanie Gommare, Georges Guillemaut, Aline Lambert, Jessica Lecuyer, Laure Le Puil, Yves Lescure, Olivier Nore, Caroline Sabourin, Patrick Saintigny, Claude Tourand

Absents excusés : Camille Chanudet, Jean- Michel Cibié qui ont donné procuration

Secrétaire de séance : Laure Le Puil

Nombre de conseillers : 15 Présents : 13 Votants : 15

Ordre du jour:

- 1) Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 mars 2026
- 2) Approbation du PV. Du Conseil Municipal du 21 mars 2026
- 3) Délégations au Maire.
- 4) Élection des commissions et délégués
- 5) Divers.

Point 1, Approbation du compte-rendu. du CM du 12 mars 2026.

A) Monsieur le maire indique que dans l'approbation du Conseil Municipal du 12 mars figure au paragraphe 1.3 du document un déficit en investissement de – 177 135, 83€ . Ce constat amène un débat au sein du conseil qui souhaite obtenir plus de précisions sur cette somme très importante soumise à signature . La DGFIP sera consultée pour plus de renseignements sur ce point .

B) Monsieur le maire indique que le tracteur bleu Ford actuellement en cours de réparation aux établissements Micard sera réparé et ramené dans les locaux des agents communaux .

- Un dialogue s'installe :

Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize

Madame Boussageon et monsieur Giraud interpellent le maire et posent la question de savoir « qui va réparer le tracteur ? » Les établissements Micard ou les agents municipaux ?

Monsieur le maire réitère sa réponse, qui ne semble pas satisfaire les deux conseillers . Il confirme que le tracteur sera bien réparé chez ce professionnel et que le devis signé par l'ancienne municipalité sera bien évidemment honoré.

C) Toujours dans ce CR du CM du 12 mars madame le maire avait annoncé que l'hôtel « des Estonneries » serait vendu en avril pour un projet de restaurant et de gîtes de luxe . L'agence immobilière contactée par la mairie n'a pu confirmer cette bonne nouvelle, les acquéreurs potentiels n'ayant pas donné suite . Dommage.

Monsieur le maire demande que toutes ces remarques et question liées au compte-rendu du conseil municipal du 12 mars soient annotées ou ajoutées et demande le report de ce vote lors du prochain conseil municipal.

Mis au vote :

- 12 voix pour

- 03 abstentions : Mme Boussageon Christine

Mme French Ophélie

M. Giraud Didier

Le PV du CM sera proposé au vote lors du prochain conseil municipal.

Point 2 : Approbation du compte-rendu du CM du 21 mars 2026

Mis au vote : 12 voix pour

03 voix contre : Mme Boussageon Christine

: Mme French Ophélie

: M. Giraud Didier

Le CR du conseil municipal du 21 mars 2026 est approuvé à la majorité absolue.

Point 3 : Délégations du maire.

Monsieur le maire met au vote les délégations du conseil municipal consenties au maire.

La liste est remise aux votants.

Après un temps de consultation alloué à chacun le CM passe au vote :

*Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize*

Mis au vote : 12 voix pour

: 03 voix contre : Mme Boussageon Christine

: Mme French Ophélie

: M. Giraud Didier

Le vote aux délégations du maire est adopté à la majorité absolue

Point 4 : Élection des commissions et délégués.

En préambule, monsieur le maire demande à Mesdames Boussageon et French ainsi qu' à M. Giraud si ils souhaitent se constituer en un groupe d'opposition ou si ils souhaitent s'intégrer et contribuer au fonctionnement du conseil municipal et de la commune ?

Monsieur le maire prend bonne note de leur souhait de participer au fonctionnement du conseil municipal , mais remarque que leur groupe vote systématiquement contre ou s'abstient ce qui paraît peu compatible avec leur déclaration !

La liste et la composition des commissions est distribuée , le maire accorde un temps de consultation et réflexion , puis le débat s'ouvre :

Les trois conseillers de la liste d'opposition veulent bien intégrer des commissions , mais ils demandent « à choisir à la carte » Madame Boussageon Christine demande : Les Finances ! Les commissions proposées par le maire ne leur conviennent pas. Monsieur Giraud qui souhaitait présider la commission des travaux déclare que : « dans ces conditions il ne prendrons pas de commissions et qu'il préféré partir en vacances » sic

Monsieur le maire fait remarquer qu'il y plusieurs commissions qui ne sont pas pourvues et qu'ils peuvent encore changer d'avis .

C'est dans ces conditions que monsieur le maire met au vote la composition des commissions et des délégués.

Le vote a lieu à bulletins secrets.

A la clôture du vote ,le dépouillement fait ressortir le résultat suivant :

Nombre de voix pour : 12

Nombre de voix contre : 03

La composition des commissions et délégations est adoptée à la majorité absolue.

Point 5 Divers

Madame Christine Boussageon demande la parole, lit un court texte et demande que le texte figure dans le compte-rendu du conseil municipal : « Claude, lorsque je pose une question, j'aimerais que tu me répondes avec respect et courtoisie » .

Monsieur le maire répond qu'il n'y a aucun obstacle à ce que ses réponses soient respectueuses et courtoises pourvu que l'échange soit réciproque .

- Monsieur Didier Giraud demande où en sont les travaux d'enfouissement de la canalisation qui dessert l'entreprise Auvergne-Communique et les Ets. Dhume ?

- Monsieur le maire indique qu'il s'agit d'un chantier programmé par l'ancien conseil municipal qui avait signé un devis avec l'entreprise Eurovia pour ces travaux et que ceux-ci seront honorés dès que possible.

- Madame Christine Boussageon demande quelle est la date butoir pour le vote du budget prévisionnel ?

- La date normale est le 15 avril . Monsieur Yves Lescure ajoute une précision :

- du fait des élections la date butoir est reportée au 30 avril . M. le maire précise que l'ensemble des conseillers seront informés du travail de la commission des finances chargée d'élaborer le budget prévisionnel 2026 en temps et heure dans le respect de la loi .La convocation pour ce conseil municipal vous sera adressée .

- Monsieur Didier Giraud remarque que les réunions du conseil municipal à 20H30 sont trop tardives /

- M. le Maire lui précise que plusieurs personnes au sein de la nouvelle équipe municipale travaillent tard et même de nuit mais que le conseil s'efforcera dans l'avenir d'établir des horaires qui satisfassent tout le monde et tout comme aujourd'hui de faire des réunions courtes et concises de manière à libérer les participants le plus tôt possible .

Comme plus aucune question n'est posée ;

Monsieur le maire souhaite avant de clôturer la séance dire quelques mots en hommage au jeune Valentin Guerry qui vient de trouver la mort dans un brutal accident de la route dimanche soir . Ce jeune homme de la commune domicilié au village de La Bessède était très impliqué dans l'association de la chasse communale où de nouvelles fonctions l'attendaient . Le conseil municipal partage la douleur qui vient de frapper cette famille.

La séance est levée à 20H57.

LE MAIRE

